



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N° 894.727

Classif. Internat.: B65D/B65B

Mis en lecture le: 14-02-1983

Le Ministre des Affaires Économiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;

Vu le procès-verbal dressé le 18 octobre 19 82 à 15 h.45
au Service de la Propriété industrielle;

ARRÊTE :

Article 1. — *Il est délivré à Mr. Pedro A. LUNA DE TUDELA*
3 drève Pittoresque, 1180 Bruxelles,

repr. par le Cabinet Vigneron à Bruxelles,

un brevet d'invention pour: Procédé d'emballage et emballage obtenu
par ce procédé,

Article 2. — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et*
périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit
de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 12 novembre 1982

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE:

Le Directeur Général;

R. RAUX.

04727

D E S C R I P T I O N

jointe à la demande de

B R E V E T B E L G E

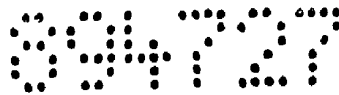
déposée par : Pedro Antonio LUNA DE TUDELA
3 drève Pittoresque
1180 BRUXELLES

représenté par le CABINET VIGNERON
Avenue Eugène Godaux, 30
1150 Bruxelles

ayant pour objet : procédé d'emballage et emballage obtenu par ce
procédé

~~RESERVATION~~ :

Qualification proposée : BREVET D'INVENTION



PROCEDE D'EMBALLAGE ET EMBALLAGE OBTENU PAR
CE PROCEDE

La présente invention a pour objet un procédé d'emballage.

L'invention a pour but de procurer un procédé d'emballage permettant de grouper des produits différents, en particulier des produits destinés à être soit utilisés ensemble, soit
5 mélangés, de manière, d'une part, à faciliter pour les utilisateurs, l'achat et la manipulation de ces produits et, d'autre part, pour les fabricants et les circuits de distribution, à faciliter le stockage des divers produits et à simplifier leur
10 distribution.

A cet effet, suivant l'invention, ce procédé consiste à réunir dans un même emballage au moins deux produits différents et à cloisonner cet emballage pour que les produits soient isolés l'un par rapport à l'autre.

15 Suivant un mode de réalisation avantageux de l'invention, on réunit dans l'emballage des produits destinés à être mis en présence l'un de l'autre pour la préparation d'un troisième produit et au moment de cette préparation.

20 Suivant une forme de réalisation particulièrement avantageuse de l'invention, on dose les produits réunis dans l'emballage de manière à ce que la mise en présence des deux doses per-



mette d'obtenir le troisième produit susdit.

L'invention est également relative à un emballage obtenu grâce au procédé susdit.

5 D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description des dessins annexés au présent mémoire et qui illustrent le procédé susdit et représentent, à titre d'exemples non limitatifs, des formes de réalisation particulières de l'emballage suivant l'invention.

10 La figure 1 est une vue schématique, en perspective et avec brisures partielles, d'un emballage suivant l'invention.

Les figures 2 et 3 sont des vues analogues à la figure 1 et illustrent des variantes de l'emballage montré à la figure 1.

15 Dans les différentes figures, les mêmes notations de référence désignent des éléments identiques ou analogues.

20 Le procédé suivant l'invention et illustré aux dessins consiste à réunir dans un même emballage 1 au moins deux produits 2, 2' différents et à cloisonner, en 3, cet emballage 1 pour isoler les produits 2 et 2', l'un par rapport à l'autre. Ces produits 2 et 2' peuvent bien entendu être des produits solides, liquides ou pâteux et le cloisonnement 3 de l'emballage est avantageusement réalisé pour que les produits soient isolés de manière étanche. Ce procédé est particulièrement intéressant pour réunir, dans un même emballage 1, des produits destinés à être mis en
25 présence pour la préparation d'un troisième produit et au moment de cette préparation, lesdits produits étant avantageusement dosés afin que le mélange des doses permette d'obtenir automatiquement un troisième produit présentant une qualité bien déterminée. Ce procédé peut être utilisé pour emballer tout aussi bien des
30 constituants d'aliments, de boissons que des constituants de produits chimiques, produits d'entretien, etc...



Suivant l'invention, le cloisonnement 3 de l'emballage 1 est réalisé de manière telle que ce cloisonnement présente, sur une partie de sa longueur, une zone 4 de moindre résistance (figure 2) qui, lorsqu'elle est rompue permet de mettre les produits en contact dans l'emballage pour les mélanger, le produit obtenu par ce mélange pouvant alors être extrait de l'emballage en vue de son utilisation.

Les emballages 1 sont avantageusement constitués de deux feuilles de matière plastique 5 et 6 réunies entre elles, de place en place et par soudure, pour constituer le cloisonnement 3 précité.

Il doit être entendu que l'invention n'est nullement limitée aux formes de réalisation décrites et que bien des modifications peuvent être apportées à ces dernières sans sortir du cadre du présent brevet.

C'est ainsi que l'emballage susdit pourrait être formé d'emballages distincts contenant chacun un produit, ces emballages étant réunis entre eux, par exemple après leur remplissage.



R E V E N D I C A T I O N S

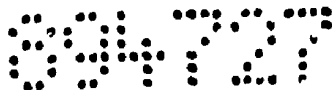
1) Procédé d'emballage, caractérisé en ce qu'il consiste à réunir dans un même emballage au moins deux produits différents et à cloisonner cet emballage pour que les produits soient isolés l'un par rapport à l'autre.

5 2) Procédé d'emballage suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'on isole les produits l'un par rapport à l'autre de manière étanche.

10 3) Procédé d'emballage suivant l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'on réunit dans l'emballage des produits destinés à être mis en présence l'un de l'autre pour la préparation d'un troisième produit et au moment de cette préparation.

15 4) Procédé d'emballage suivant la revendication 3, caractérisé en ce que l'on dose les produits réunis dans l'emballage de manière à ce que la mise en présence des deux doses permette d'obtenir le troisième produit susdit.

5) Procédé d'emballage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'on emballe les produits sous vide.



6) Procédé d'emballage suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'on réalise le cloisonnement de l'emballage de manière telle que ce cloisonnement puisse être rompu, sur au moins une partie de sa longueur, afin de pouvoir mettre les produits en contact dans l'emballage.

7) Procédé tel que décrit ci-avant ou illustré aux dessins annexés.

8) Emballage obtenu grâce au procédé suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7.

Le 18 octobre 1982

(Signature)

0477

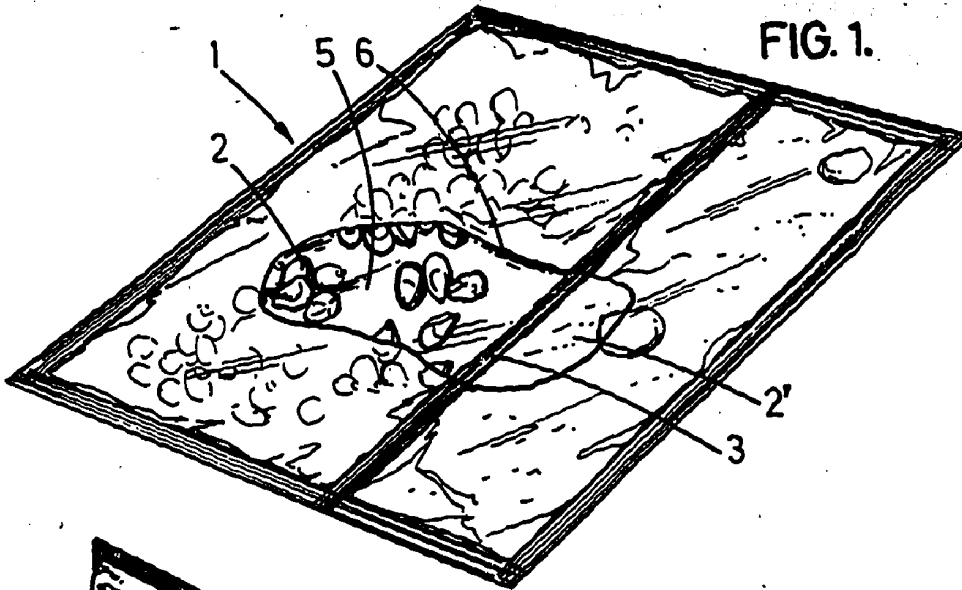


FIG. 1.

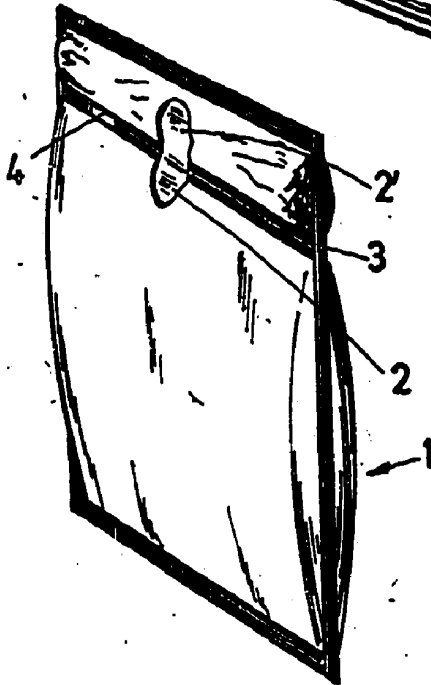


FIG. 2.

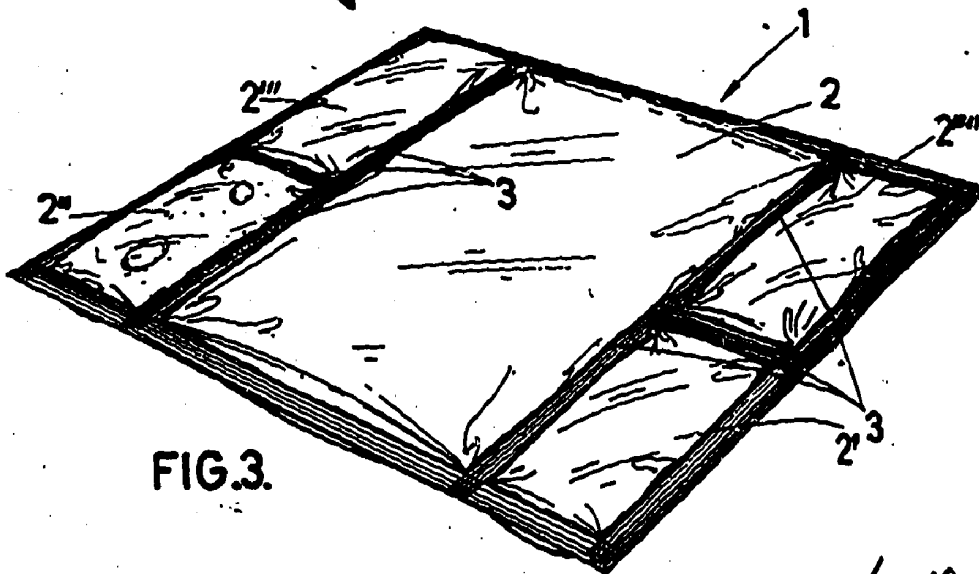


FIG. 3.

le 19 octobre 1978

10/11